

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 08 JUILLET 2021

DELIBERATION N°121/2021

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	02 JUILLET 2021	02 JUILLET 2021
40	29	39		
<b>OBJET :</b> Appel à manifestation d’intérêt pour reprendre ou gérer la plateforme d’e-commerce Achetez Alpilles				
<b>RESUME :</b> Pour aider les commerçants à faire face aux pertes de chiffre d’affaires dues aux fermetures durant le deuxième confinement en novembre 2020, la Commission Economie a souhaité mettre en place une plateforme éphémère d’e-commerce 100% gratuite pour les entreprises. Compte tenu de la persistance de la crise, en décembre 2020, il a été décidé de garder la plateforme active et d’en prolonger le contrat de fonctionnement, ce qui a permis d’assurer un service d’accompagnement durant le troisième confinement.  Cette plateforme a été portée ponctuellement par la Communauté de communes dans un contexte extraordinaire. Il convient aujourd’hui de proposer aux opérateurs privés de prendre la suite et de lancer à cet effet un appel à manifestation d’intérêt.				

L’an deux mille vingt et un,  
le huit juillet,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Country Club de la commune des Baux-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

**PRESENTS :** MMES ET MM. ARNOUX Jacques ; BISCIONE Marion ; BLANC Patrice ; BLANCARD Béatrice ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; FRICKER Jean-Pierre ; GARNIER Gérard ; GESLIN Laurent ; LICARI Pascale ; LODS Lara ; MANGION Jean ; MARECHAL Edgard ; MARIN Bernard ; MILAN Henri ; MISTRAL Magali ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; PLAUD Isabelle ; PONIATOWSKI Anne ; ROGGIERO Alice ; SANTIN Jean-Denis ; THOMAS Romain ; UFFREN Marie-Christine ; WIBAUX Bernard

**ABSENTS :** MME. BODY-BOUQUET Florine

**PROCURATIONS :**

- De M. ALI OGLOU Grégory à M. BLANC Patrice ;
- De MME. CHRETIEN Muriel à MME. ROGGIERO Alice ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à MME. PONIATOWSKI Anne ;
- De MME. GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De MME. JODAR Françoise à M. CHERUBINI Hervé ;
- De MME. MOUCADEL Stéphanie à M. FAVERJON Yves ;
- De M. GALLE Michel à M. ARNOUX Jacques ;
- De M. MAURON Jean-Jacques à M. THOMAS Romain ;
- De MME. SCIFO-ANTON Sylvette à M. GARNIER Gérard ;
- De MME. PERROT-RAVEZ Gisèle à MME. PELISSIER Aline ;

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. GESLIN Laurent

**Le conseil communautaire,**

Rapporteur: Yves FAVERJON

Monsieur le Vice-Président rappelle que face à l'ampleur de la crise liée à la propagation du COVID 19, la CCVBA a décidé d'agir de manière inédite et de mettre en place un plan d'actions permettant de soutenir les entreprises face à cette crise sanitaire et économique sans précédent. Ainsi plusieurs dispositifs d'aide et d'accompagnement ont vu le jour depuis mars 2020.

Monsieur le Vice-Président précise que pour aider les commerçants à faire face aux pertes de chiffre d'affaires dues aux fermetures durant le deuxième confinement en novembre 2020, la Commission Economie a souhaité mettre en place une plateforme éphémère d'e-commerce 100% gratuite pour les entreprises. Compte tenu de la persistance de la crise, en décembre 2020, il a été décidé de garder la plateforme active et d'en prolonger le contrat de fonctionnement, ce qui a permis d'assurer un service d'accompagnement durant le troisième confinement.

Monsieur le Vice-président indique cette plateforme a été portée ponctuellement par la Communauté de communes dans un contexte extraordinaire et qu'il convient aujourd'hui de s'interroger sur son avenir.

En accord avec le bureau communautaire, il est proposé de lancer un appel à manifestation d'intérêt afin que les opérateurs économiques puissent se positionner sur sa continuité, en proposant une cession mobilière ou une gestion-animation du site par exemple.

Le Conseil communautaire est appelé à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil communautaire, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

**Délibère :**

**Article 1 : Approuve** le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt et le transfert de la plateforme Achetez-Alpilles à un opérateur économique ;

**Article 2 : Charge** la commission Economie d'analyser les propositions et du suivi de ce dossier ;

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet ;

**POUR : 39 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,  
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).